

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 septembre 2023

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 14 - présents : 10 - votants : 10 Convocation en date du : 09 septembre 2023 Affichée le : 09 septembre 2023	Le treize septembre deux Mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BERNE Didier, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne, Absents excusés : BANCEL Béatrice, BERNONVILLE Yves, DESLOIR Bernard, GAY Arlette Secrétaire de séance élu : TISSEUR Fabienne
---	--

N° 2023D407	REGLEMENTATION DES NUISANCES SONORES : AMENDES
--------------------	---

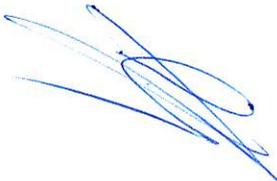
Monsieur le Maire explique le souhait de réglementer les nuisances sonores afin de lutter contre les bruits de la Commune et d'assurer à chacun de vivre dans un environnement sonore sain.

Il propose de mettre en place une amende forfaitaire de 150 €, portée à 450 € en cas de récidive. Cette amende ne sera mise à la charge des personnes fautives qu'après une phase amiable préalable improductive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'instauration de l'amende pour nuisances sonores.

Le Secrétaire de Séance
Fabienne TISSEUR



ROZIER EN DONZY, le 18/09/2023
Signé : le Maire, Didier BERNE

